



PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service habitat et construction

**Arrêté préfectoral portant approbation du classement sonore
des infrastructures de transports terrestres
du département de la Somme**

**Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L571-10 et R571-32 à R571-43 relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L111-11-1 et L111-11-2, et R111-4-1 relatifs aux caractéristiques acoustiques des habitations ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R123-13 et R123-14, relatifs au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres et les prescriptions acoustiques ;

VU la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 modifiée relative à la lutte contre le bruit ;

VU le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du Code de la construction et de l'habitation, et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

VU le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1999 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour le département de la Somme ;

VU les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les avis formulés par les gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leurs réseaux respectifs dans le cadre de la consultation préalable qui s'est tenue du 26 novembre 2015 au 5 février 2016 inclus ;

VU les résultats des études réalisées par le bureau d'études Acouplus, avec l'appui technique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;

VU les avis formulés par les communes portant sur le classement sonore des infrastructures de transports routiers dans le cadre de la consultation qui s'est tenue du 26 novembre 2015 au 6 février 2016 inclus ;

ARRÊTE

Article 1er : Les dispositions des arrêtés du 25 avril 2003 et du 23 juillet 2013 susvisés sont applicables dans les communes du département de la Somme et aux abords des infrastructures de transports terrestres identifiées en annexes au présent arrêté :

- « Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures de transports terrestres » ;
- « Classement sonore des infrastructures ferroviaires du département de la Somme » ;
- « Mise à jour du classement sonore des infrastructures routières du département de la Somme ».

Article 2 : Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux arrêtés du 25 avril 2013 et du 23 juillet 2013 susvisés.

Article 3 : La catégorie des infrastructures de transports terrestres est définie en fonction de leur niveau sonore comme suit :

Niveau sonore de référence Laeq (6h – 22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h – 6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche
$L > 81$	$L > 76$	1	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	10 m

Les niveaux sonores des voies sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S31-30 « cartographie du bruit en milieu extérieur » :

- à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement ;
- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les « rues en U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3 dB, pour les tissus ouverts.

Les notions de « rue en U » et « tissu ouvert » sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 4 : Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et les périmètres des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes concernées, ainsi que les communes limitrophes, le cas échéant, dans les annexes des documents d'urbanisme (y compris plan d'occupation des sols), à titre d'information.

Il sera également fait mention du présent arrêté ainsi que des lieux où il peut être consulté.

Conformément aux dispositions des articles R410-11 et suivants du Code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y a lieu, que son terrain se trouve dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transport terrestre bruyante.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 29 novembre 1999 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres pour le département de la Somme est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et affiché pendant un mois à la mairie des communes concernées, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Le classement sonore est disponible sur le site internet des services de l'État dans la Somme : <http://www.somme.gouv.fr/> (rubrique : politiques publiques > aménagement du territoire, urbanisme, construction, logement, habitat > habitat et construction > bruit). Un exemplaire édité de la cartographie par commune est consultable au siège de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme – Service habitat et construction – 1, boulevard du port à AMIENS.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier CS 81114 – 80011 AMIENS Cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées listées en annexe du présent arrêté ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme ;
- Mesdames et Monsieur les sous-préfets.

Article 9 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Somme, Mesdames et Monsieur les sous-préfets, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme et Mesdames et Messieurs les maires des communes listées en annexe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 10 NOV 2006

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

**Arrêté préfectoral portant approbation du classement sonore
des infrastructures de transports terrestres
du département de la Somme**

Annexes

Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures terrestres

- Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures routières :

ABBEVILLE	BOISMONT	COURTEMANCHE
ABLAINCOURT PRESNOIR	BONNAY	CROIX MOLIGNEAUX
ACHEUX EN VIMEU	BOSQUEL	CROIXRAULT
AILLY LE HAUT CLOCHER	BOUCHAVESNES-BERGEN	CREUSE
AILLY SUR SOMME	BOUCHOIR	CROIXRAULT
AIRAINES	BOUCHON	DAMERY
ALBERT	BOUILLANCOURT EN SERY	DAOURS
ALLAINES	BOURDON	DEMUIN
ALLONVILLE	BOUTTENCOURT	DERNANCOURT
AMIENS	BOUVAINCOURT SUR BRESLE	DOINGT
ANDECHY	BOVES	DOMART SUR LA LUCE
ARGOEUVES	BRAILLY CORNEHOTTE	DOMVAST
ARRY	BREILLY	DOULLENS
ARVILLERS	BUIGNY L'ABBE	DREUIL LES AMIENS
ASSEVILLERS	BUIGNY SAINT MACLOU	DRUCAT
ATHIES	BUIRE SUR L'ANCRE	DURY
AUBIGNY	BUSSY LES DAOURS	EAUCOURT SUR SOMME
AULT	BUSSY LES POIX	ENNEMAIN
BARLEUX	CACHY	EPAGNE EPAGNETTE
BAYONVILLERS	CAGNY	EPLESSIER
BEAUCHAMPS	CAMBRON	EPPEVILLE
BEAUCOURT EN SANTERRE	CAMON (et PETIT CAMON)	ESMERY HALLON
BEAUVAIL	CANCHY	ESSERTEAUX
BECORDEL-BECOURT	CAOURS	ESTREES DENIECOURT
BEHEN	CARREPUIS	ESTREES MONS
BELLANCOURT	CAULIERES	ETERPIGNY
BELLOY EN SANTERRE	CHAULNES	EU
BELLOY SUR SOMME	CHEPY	FALVY
BERNAY EN PONTIEU	CIZANCOURT	FAVIERES
BERNY EN SANTERRE	CLAIRY SAULCHOIX	FEUILLERES
BERTANGLES	CLERY SUR SOMME	FEUQUIERES EN VIMEU
BERTEAUCOURT LES THENNES	COCQUEREL	FLAUCOURT
BETTEMBOS	COMBLES	FLERS SUR NOYE
BETTENCOURT SAINT OUEIN	CONTOIRE	FLESSELLES
BEUVRAIGNES	CORBIE	FLIXECOURT
BILLANCOURT	COURCELETTE	FOLIES
BLANGY TRONVILLE	COURCELLES SOUS MOYENCOURT	FONCHES FONCHETTES

FONTAINE SUR MAYE	HYENCOURT LE GRAND	MOYENCOURT LES POIX
FOREST MONTIERS	LA CHAUSSEE TIRANCOURT	MOYENNEVILLE
FOUCAUCOURT EN SANTERRE	LA NEUVILLE SIRE BERNARD	NAMPONT
FOUILLOY	LAFRESGUIMONT SAINT MARTIN	NAMPTY
FRAMERVILLE RAINECOURT	LAHOUSSOYE	NESLE
FRANCIERES	LAMOTTE BREBIERE	NEUFMOULIN
FRANLEU	LAMOTTE WARFUSEE	NEUILLY L'HOPITAL
FRANSURES	LANGUEVOISIN QUIQUERY	NIBAS
FRANVILLERS	LAUCOURT	NOUVION
FRESNES MAZANCOURT	LA VICOIGNE	NOYELLES SUR MER
FRESNOY AU VAL	LAVIEVILLE	OFFIGNIES
FRESNOY EN CHAUSSEE	LAWARDE MAUGER L'HORTOY	ORESMAUX
FRESNOY LES ROYE	LE BOISLE	OUST MAREST
FRESSENNEVILLE	LE CROTOY	OVILLERS LA BOISSELLE
FRICAMPS	LE HAMEL	PARVILLERS LE QUESNOY
FRICOURT	LE QUESNEL	PERONNE
FRIVILLE - ESCARBOTIN	LES BOEUFs	PICQUIGNY
FROVELLES	LE TITRE	PIERREPONT SUR ANCRE
GAMACHES	L'ETOILE	PLACHY BUYON
GAUVILLE	LE TRANSLAY	POEUILLY
GENTELLES	LIANCOURT FOSSE	PONT DE METZ
GLISY	LICOURT	PONT NOYELLES
GOYENCOURT	LIERCOURT	PONTHOILE
GRAND LAVIERS	LIGNIERES CHATELAIN	PONT REMY
GRATIBUS	LOEUILLY	PORT LE GRAND
GREBAULT MESNIL	LONG	POULAINVILLE
GROUCHES LUCHUEL	LONGUEAU	POZIERES
GUIGNEMICOURT	MARCELCAVE	PROYART
GUILLAUCOURT	MARCHELEPOT	PUNCHY
HALLU	MAREUIL CAUBERT	PUZEAUX
HAM	MARTAINNEVILLE	QUEND
HAMELET	MAUREPAS	QUERRIEU
HANGARD	MEAULTE	QUEVAUVILLERS
HANGEST EN SANTERRE	MENESLIES	QUIVIERES
HARBONNIERES	MESNIL BRUNTEL	RANCOURT
HATTENCOURT	MESNIL SAINT NICAISE	REGNIERE ECLUSE
HAUVILLERS OUVILLE	MERS LES BAINS	RETHONVILLERS
HEBECOURT	MEZIERES EN SANTERRE	REVELLES
HEILLY	MIANNAY	RIBEMONT SUR ANCRE
HEM HARDINVAL	MILLENCOURT	RIVERY
HEM MONACU	MISERY	ROIGLISE
HERBECOURT	MONCHAUX	RONSSOY
HERLEVILLE	MONCHY LAGACHE	ROUY LE PETIT
HERLY	MONTDIDIER	ROYE
HOMBLEUX	MORCOURT	RUE
HORNOY LE BOURG	MOREUIL	RUMIGNY
HUCHENNEVILLE	MORVILLERS SAINT SATURNIN	SAILLY FLIBEAUCOURT
HUPPY	MOUFLERS	SAILLY SAILLISEL

SAINS EN AMIENOIS	TERTRY	VILLERS AUX ERABLES
SAINT CHRIST BRIOST	TILLOLOY	VILLERS BOCAGE
SAINT FUSCIEN	THENNES	VILLERS BRETONNEUX
SAINT MARD	THEZY GLIMONT	VILLERS CARBONNEL
SAINT MAXENT	THIEUILLOY L'ABBAYE	VILLERS LES ROYE
SAINT QUENTIN LAMOTTE	TOURS EN VIMEU	VILLERS SOUS AILLY
SAINT RIQUIER	VAIRE SOUS CORBIE	VILLERS SUR AUTHIE
SAINT SAUFLIEU	VALINES	VISMES AU VAL
SAINT SAUVEUR	VAUCHELLES LES DOMART	VRAIGNE EN VERMANDOIS
SAINT VAAST EN CHAUSSEE	VAUCHELLES LES QUESNOY	VRAIGNES LES HORNOY
SAINT VALERY SUR SOMME	VAUVILLERS	VRON
SALEUX	VAUX EN AMIENOIS	WIENCOURT L'EQUIPEE
SALOUEL	VERCOURT	WOINCOURT
SAVEUSE	VERMANDOVILLERS	YONVAL
SOREL EN VIMEU	VERS SUR SELLE	YZENGREMER
SOYECOURT	VIGNACOURT	YZEUX
TALMAS	VILLE LE MARCLET	

- Liste des communes concernées par le bruit issu des infrastructures ferroviaires :

ABBEVILLE	DOMMARTIN	LAMOTTE-BREBIERE
ABLAINCOURT	DREUIL-LES-AMIENS	LAUCOURT
AILLY-SUR-NOYE	EAUCOURT-SUR-SOMME	LESBOEUF
AILLY-SUR-SOMME	EPAGNE-EPAGNETTE	LIERCOURT
ALBERT	ESTREES-DENIECOURT	LONG
AMIENS	FAVIERES	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
ASSEVILLERS	FEUILLIERES	LONGUEAU
AUBIGNY	FLAUCOURT	MAUREPAS
AVELUY	FOLLEVILLE	MAUREUIL-CAUBERT
BEAUCOURT-SUR-ANCRE	FONTAINE-SUR-SOMME	MERICOURT L'ABBE
BEAUMONT-HAMEL	FOUENCAMPS	MESNIL-MARTINSART
BEUVRAIGNES	FRESNOY-LES-ROYE	MIRAUMONT
BOVES	GLISY	NOYELLES-SUR-MER
BREUILLY	GOYENCOURT	PICQUIGNY
BUIRE-SUR-ANCRE	GRANDCOURT	PONT-REMY
CHAULNES	GRAND-LAVIERS	PONTHOILE
CHIRMONT	HALLU	PORT-LE-GRAND
CLERY-SUR-SOMME	HANGEST-SUR-SOMME	PRESSOIR
COMBLES	HATTENCOURT	PUNCHY
CONDE-FOLIE	HEILLY	PUZEAUX
CORBIE	HEM-MONACU	QUEND
CROUY-SAINT-PIERRE	HERBECOURT	REMIENCOURT
DAOURS	IRLES	RIBEMONT-SUR-ANCRE
DERNANCOURT	LA FALOISE	ROYE

RUE SAILLY-SAILLISEL SAINT-MARD SAINT-PIERRE-A-CROUY TILLOLOY VECQUEMONT VILLERS-SUR-AUTHIE		
---	--	--

Classement sonore des infrastructures ferroviaires du département de la Somme

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2017 GANNES BOVES	FOLLEVILLE LA FALOISE CHIRMONT CHAUSSOY EPAGNY AILLY SUR NOYE REMIENCOURT DOMMARTIN FOUECAMPS BOVES	99.72	122	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2018 BOVES LONGUEAU	BOVES LONGUEAU	122	125.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2022 LAMOTTE-BREBIERES ALBERT	LAMOTTE-BREBIERE VECQUEMONT DAOURS AUBIGNY CORBIE MERICOURT L'ABBE HEILLY RIBEMONT-SUR-ANCRE BUIRE-SUR-ANCRE DERNANCOURT ALBERT	131	155.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2026 ALBERT ACHJET	ALBERT AVELUY MESNIL- MARTINSART BEAUMONT-HAMEL BEAUCOURT-SUR- ANCRE GRANDCOURT MIRAUMONT IRLES	155	173.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2061 AMIENS ST ROCH	AMIENS	131	132.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2901 LONGUEAU LAMOTTE- BREBIERE	BOVES LONGUEAU GLISY LAMOTTE- BREBIERE	126	131.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2902 LONGUEAU AMIENS	LONGUEAU AMIENS	126	130.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°261000	n°2903 AMIENS LAMOTTE- BREBIERE	AMIENS LONGUEAU GLISY	0	5.3	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2062 ST ROCH ABBEVILLE	AMIENS DREUIL-LES-AMIENS AILLY-SUR-SOMME BREILLY PICQUIGNY SAINT-PIERRE-A-GOUY CROUY-SAINT - PIERRE HANGEST-SUR-SOMME CONDE-FOLIE LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS LONG FONTAINE-SUR-SOMME LIERCOURT PONT-REMY EAUCOURT-SUR-SOMME MAREUIL CAUBERT EPAGNE-EPAGNETTE ABBEVILLE	133	175	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2063 ABBEVILLE CONCHIL LE TEMPLE	ABBEVILLE GRANDLAVIERS PORT LE GRAND NOYELLES SUR MER PONTHOILE FAVIERES RUE QUEND VILLERS SUR AUTHIE	175.4	206.1	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Cat égo rie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
n°LGV	n°2402 Vémars Racc.LN à limite région Nord	LESBOEUFs SAILLY SAILLISEL COMBLES MAUREPAS CLERY SUR SOMME HEM MONACU FEUILLERES HERBECOURT FLAUCOURT ASSEVILLERS ESTREES DENIECOURT ABLAINCOURT PRESOIR CHAULNES PUZEAUX PUNCHY HALLU HATTENCOURT FRESNOY LES ROYE GOYENCOURT ROYE SAINT MARD LAUCOURT BEUVRAIGNES TILLOLOY	Traversée de la Somme	1	300 m	ouvert

Classement sonore des infrastructures ferroviaires du département de la Somme

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2017 GANNES BOVES	FOLLEVILLE LA FALOISE CHIRMONT CHAUSSOY EPAGNY AILLY SUR NOYE REMIENCOURT DOMMARTIN FOUECAMPS BOVES	99.72	122	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2018 BOVES LONGUEAU	BOVES LONGUEAU	122	125.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2022 LAMOTTE-BREBIERES ALBERT	LAMOTTE-BREBIERE VECQUEMONT DAOURS AUBIGNY CORBIE MERICOURT L'ABBE HEILLY RIBEMONT-SUR-ANCRE BUIRE-SUR-ANCRE DERNANCOURT ALBERT	131	155.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2026 ALBERT ACHJET	ALBERT AVELUY MESNIL- MARTINSART BEAUMONT-HAMEL BEAUCOURT-SUR- ANCRE GRANDCOURT MIRAUMONT IRLES	155	173.9	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2061 AMIENS ST ROCH	AMIENS	131	132.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°272000	n°2901 LONGUEAU LAMOTTE- BREBIERE	BOVES LONGUEAU GLISY LAMOTTE- BREBIERE	126	131.1	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2902 LONGUEAU AMIENS	LONGUEAU AMIENS	126	130.6	1	300 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°261000	n°2903 AMIENS LAMOTTE- BREBIERE	AMIENS LONGUEAU GLISY	0	5.3	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2062 ST ROCH ABBEVILLE	AMIENS DREUIL-LES-AMIENS AILLY-SUR-SOMME BREILLY PICQUIGNY SAINT-PIERRE-A-GOUY CROUY-SAINT - PIERRE HANGEST-SUR-SOMME CONDE-FOLIE LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS LONG FONTAINE-SUR-SOMME LIERCOURT PONT-REMY EAUCOURT-SUR-SOMME MAREUIL CAUBERT EPAGNE-EPAGNETTE ABBEVILLE	133	175	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
			km début	km fin			
n°311000	n°2063 ABBEVILLE CONCHIL LE TEMPLE	ABBEVILLE GRANDLAVIERS PORT LE GRAND NOYELLES SUR MER PONTHOILE FAVIERES RUE QUEND VILLERS SUR AUTHIE	175.4	206.1	2	250 m	ouvert

Ligne	Segment	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Cat égo rie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu
n°LGV	n°2402 Vémars Racc.LN à limite région Nord	LESBOEUFs SAILLY SAILLISEL COMBLES MAUREPAS CLERY SUR SOMME HEM MONACU FEUILLERES HERBECOURT FLAUCOURT ASSEVILLERS ESTREES DENIECOURT ABLAINCOURT PRESOIR CHAULNES PUZEAUX PUNCHY HALLU HATTENCOURT FRESNOY LES ROYE GOYENCOURT ROYE SAINT MARD LAUCOURT BEUVRAIGNES TILLOLOY	Traversée de la Somme	1	300 m	ouvert